



**FFSA**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

**FFSA**  
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHÔNE-ALPES**

**26<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL DU BASSIN ANNONÉEN &  
8<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL DE VÉHICULES HISTORIQUES DE  
COMPÉTITION DU BASSIN ANNONÉEN**

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES  
CHAMPIONNAT DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHÔNE-ALPES  
CHALLENGE DE L'ASA HAUT-VIVARAIS**

**14 & 15 AVRIL 2023**

**ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE HAUT-VIVARAIS  
& L'ASSOCIATION NORD ARDÈCHE SPORT AUTO**

*Grâce à l'accueil des communes de  
Andance, Annonay, Davézieux, Félines, Préaux, Saint-Étienne de Valoux,  
Saint-Jeurre d'Ay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vinzieux*

*Et au concours du  
Département de l'Ardèche*



**RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF**

**ASA HAUT-VIVARAIS – 251 rue Anatole France 07500 – Guilhastrand-Granges  
Tel : 09 50 23 22 37 / 07 83 85 35 68**

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	À réception du visa FFSA
Ouverture des engagements :	À parution du règlement
Clôture des engagements :	Lundi 03 avril 2023
Parution du carnet d'itinéraire :	Vendredi 07 avril 2023 sur le site de l'ASA Haut-Vivarais à imprimer par les concurrents
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 08 avril 2023 de 8h00 à 19h00 Vendredi 14 avril 2023 de 8h00 à 19h00
Lieu des vérifications :	Parc de la Lombardière 07430 Davézieux
Pré-vérifications administratives :	Samedi 08 avril 2023 de 8h00 à 19h00
Vérifications administratives :	Vendredi 14 avril 2023 de 15h00 à 19h00
Vérifications techniques :	Vendredi 14 avril 2023 de 15h15 à 19h15
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 14 avril 2023 à 15h00
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs ;	Vendredi 14 avril 2023 à 18h30
Publication des équipages admis au départ :	Vendredi 14 avril 2023 à 20h30
Publication des heures et ordres de départ :	Vendredi 14 avril 2023 à 20h30
Départ de :	Parc de la Lombardière 07430 Davézieux Samedi 15 avril 2023 à 8h00 (1 <sup>er</sup> VHC)
Arrivée à :	Parc de la Lombardière 07430 Davézieux Samedi 15 avril 2023 à 19h01 (1 <sup>er</sup> VHC)
Vérification finale le :	Garage Guichard – Nicolas Vialette 07340 Peaugres
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC	
Publication des résultats du rallye le :	Samedi 15 avril 2023, Parc de la Lombardière 30' après arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Samedi 15 avril 2023, Parc de la Lombardière 30' après arrivée du dernier concurrent

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Haut-Vivarais organise les 14 et 15 avril 2023, en qualité d'organisateur administratif, le 27<sup>e</sup> Rallye national du Bassin annonéen et le 8<sup>e</sup> Rallye VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 23/01/2023 sous le numéro 5 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 136 en date du 15/02/2023

### *Comité d'Organisation*

Président : Paul Durand

Membres : Membres du Comité directeur de l'ASA Haut-Vivarais

Secrétariat du Rallye, Adresse : 251 rue Anatole France 07500 Guilhaud-Granges

Téléphone : 07 83 85 35 68

Permanence du Rallye : Parc de la Lombardière, 07430 Davézieux

Lieu, date, horaire : Pendant toute la durée de l'épreuve (y compris vérifications)

### *Organisateur technique*

Nom : Patrick Artru

Adresse : 459 rue centrale 07340 Peaugres

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

**1.1P. OFFICIELS**

Observateur (facultatif)	M. MORANGE Robert	Licence n°1981
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. VEYRET Emmanuel	Licence n°1316
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme FAURE Marie-Noëlle	Licence n°20376
	M. AGOSTINHO Arman	Licence n°12775
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme BESANÇON Monique	Licence n°9682
Directeur de Course	M. HÉRITIER Thierry	Licence n°1713
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	M. GAGNAIRE Patrick	Licence n°3062
	M. MUSELLI Bruno	Licence n°2403
	M. VERNET Daniel	Licence n°147321
	M. FRISON Réjean	Licence n°165797
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Mme DESHAYES Catherine	Licence n°220855
	M. DESHAYES Jean-Luc	Licence n°61305
	Mme CHIORU Catherine	Licence n°8654
	M. VAUTRAT Hervé	Licence n°3259
	M. GIBILY Christian	Licence n°3302
	Mme LAPALUS Évelyne	Licence n°220303
Directeur de course délégué à la voiture tricolore	M. BENOIT Laurent	Licence n°46771
Directeur de course en charge des parcs	M. GUIN Alain	Licence n°3420
Commissaire Technique responsable	Mme DALPAOS Sylvie	Licence n°233751
Commissaires Techniques adjoints	M. BIAGIONI Christophe	Licence n°169294
	M. GRANDPIERRE Gilbert	Licence n°10151
	M. MASCLAUX Sébastien	Licence n°22936
	M. CARRÉ Jean-Claude (VHC)	Licence n°13049
Médecin chef	M. RIGAUD Claude	Licence n°29269
Chargés des relations avec les concurrents	Mme PERRIN-PITOT Nathalie	Licence n°1712
	Mme JEUNE Valérie	Licence n°161099
	M. BÉAL Georges	Licence n°2910
Juges de faits	M. PITARCH Floréal	Licence n°2729
	Mme SIMON Sylvie	Licence n°214749
Chargé des relations avec la presse	M. DURAND Paul	Licence n°250709
Chronométrage libre au 1/10 <sup>e</sup>		
Tracking VDS Racing	M. BALLEST Jean-Pierre	Licence n°22991
Speaker	M. GAVARD Philippe	

**1.2P. ÉLIGIBILITÉ**

Le 27<sup>e</sup> Rallye national du Bassin annonéen compte pour :

- La Coupe de France des rallyes (Coef 3)
- Le Championnat de la Ligue du sport automobile Rhône-Alpes
- Le Challenge de l'ASA Haut-Vivarais
- Le Trophée Nathanaël Degrange et Benoît Surot (F Rally Nat)

**1.3P. VÉRIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Les engagements se feront au plus tôt à la parution du règlement et au plus tard le  
**LUNDI 03 AVRIL 2022 à minuit**

Toute personne qui désire participer au 27<sup>e</sup> rallye national du Bassin annonéen doit s'engager exclusivement en ligne sur le site internet de LC Chrono (lcchrono.com) et les documents (permis de conduire recto-verso et licence 2023) impérativement postés au format pdf sur le site au moment de l'engagement.

Le règlement, dont la réception validera l'engagement, sera fait impérativement avant la date limite par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais adressé exclusivement à :

**M. Coste Antonin – 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair**  
**Tel : 06 38 69 91 77 Courriel : tresorier@asahautvivarais.fr**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (rallye moderne + VHC)  
Une fois ce chiffre atteint, les engagés seront mis en liste d'attente.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :

Équipages 100% ASA Haut-Vivarais .	500 €
Équipages 50% ASA Haut-Vivarais	530 €
Autres équipages	550 €
  - sans la publicité facultative des organisateurs : . 1 100 €
- Caution remboursée en fin de rallye (au retour des boîtiers) : Un chèque de caution de 400 € vous sera demandé aux vérifications administratives (100 € pour le transpondeur LC Chrono et 300 € pour le boîtier de géolocalisation VDS Racing). Ce chèque est à rédiger à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement auront été intégralement réceptionnés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le

**LUNDI 03 AVRIL 2022 à minuit**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance jouxtant le parc de regroupement avec CH d'entrée et de sortie.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 27<sup>e</sup> Rallye national du Bassin annoncé représente un parcours total de 316,59 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109,65 km.

Les épreuves spéciales sont :

#### 1<sup>ère</sup> ÉTAPE – 1<sup>ère</sup> SECTION DAVÉZIEUX – DAVÉZIEUX

ES 1 LES MINES	10,75 km
ES 2 TALENCIEUX	11,80 km
ES 3 COL DE JUVENET	14,00 km

#### 1<sup>ère</sup> ÉTAPE – 2<sup>e</sup> SECTION DAVÉZIEUX – DAVÉZIEUX

ES 4 LES MINES	10,75 km
ES 5 TALENCIEUX	11,80 km
ES 6 COL DE JUVENET	14,00 km

#### 1<sup>ère</sup> ÉTAPE – 3<sup>e</sup> SECTION DAVÉZIEUX – DAVÉZIEUX

ES 7 LES MINES	10,75 km
ES 8 TALENCIEUX	11,80 km
ES 9 COL DE JUVENET	14,00 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

**Samedi 08 avril 2023 de 8h00 à 19h00**

**Vendredi 14 avril 2023 de 8h00 à 19h00**

## ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	SCRATCH		CLASSES
1 <sup>er</sup>	650 €		440 €
2 <sup>e</sup>	400 €		200 €
3 <sup>e</sup>	240 €		125 €
4 <sup>e</sup>	160 €		
<b>De 1 à 4 partants dans la classe, prime de 220 €</b>			

Les classes suivantes seront regroupées :

A5 et A5K, A6 et A6K, A7 et A7S,  
RGT et GT, R5 et Rally 2 Kit  
GT9 et GT10, F214 et F215, R2J et FR2

**COUPE DES DAMES**

**300 €**

Si plus de 2 partants, sinon 50 % du prix

Tous les prix sont cumulables. Les chèques seront remis lors de la remise des prix.

**COUPES**

Tous les équipages classés recevront une coupe. Les coupes ne sont pas cumulables.

**Présence obligatoire, il n'y aura pas d'envoi postal.**



# 8<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL DE VÉHICULES HISTORIQUES DE COMPÉTITION DU BASSIN ANNONÉEN

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.*

## PROGRAMME - HORAIRES

Identiques au 27<sup>e</sup> Rallye national du Bassin annonéen

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

Identique au 27<sup>e</sup> Rallye national du Bassin annonéen

Commissaire technique responsable VHC : M.CARRÉ Jean-Claude Licence n° 13049

**1.2** Le 8<sup>e</sup> Rallye national VHC du Bassin annonéen compte pour :

- La Coupe de France des rallyes VHC (Coef 2)

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Les engagements se feront au plus tôt à la parution du règlement et au plus tard le  
**LUNDI 03 AVRIL 2022 à minuit**

Toute personne qui désire participer au 27<sup>e</sup> rallye national du Bassin annonéen doit s'engager exclusivement en ligne sur le site internet de LC Chrono (lcchrono.com) et les documents (permis de conduire recto-verso et licence 2023) impérativement postés au format pdf sur le site au moment de l'engagement.

Le règlement, dont la réception validera l'engagement, sera fait impérativement avant la date limite par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais adressé exclusivement à :

**M. Coste Antonin – 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair**  
**Tel : 06 38 69 91 77 Courriel : tresorier@asahautvivarais.fr**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (rallye moderne + VHC)

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :

Équipages 100% ASA Haut-Vivarais .	430 €
Équipages 50% ASA Haut-Vivarais	450 €
Autres équipages	470 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : . 940 €

➤ Caution remboursée en fin de rallye (au retour des boîtiers) : Un chèque de caution de 400 € vous sera demandé aux vérifications administratives (100 € pour le transpondeur LC Chrono et 300 € pour le boîtier de géolocalisation VDS Racing). Ce chèque est à rédiger à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement auront été intégralement réceptionnés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le

**LUNDI 03 AVRIL 2022 à minuit**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance jouxtant le parc de regroupement avec CH d'entrée et de sortie.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Identique au 27<sup>e</sup> Rallye national du Bassin annonéen

## ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

## ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

## ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques VHC

La remise des prix aura lieu au parc de la Lombardière à Davézieux, le samedi 15 avril 2023 une ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent VHC.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Tous les concurrents classés seront récompensés.

